

INFORMATION A LA POPULATION TRAITEMENT CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus*, dit «moustique tigre» est responsable de la transmission de maladies comme le chikungunya, la dengue ou le Zika.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies dans votre département, l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de démoustication (EIRAD) est missionnée pour mettre en œuvre des mesures de désinsectisation collectives en cas de présence dans un même secteur de moustiques tigres et d'une personne revenant de voyage et atteinte d'une de ces maladies contractées pendant son séjour.

Ces opérations de traitement insecticide répondent à un enjeu fort de santé publique afin d'éviter toute transmission de la maladie à des personnes qui résident dans ce secteur.

L'EID Rhône-Alpes effectuera une opération de démoustication dans votre secteur

**Vendredi 26 août 2022
entre 3 h 00 3 h30 du matin**

L'insecticide utilisé est autorisé par la réglementation
Aqua-K-Othrine – dose 0,5g/ha – brouillard froid

Quelques mesures de précautions à prendre

- Restez à l'intérieur des bâtiments ou de vos véhicules le temps de cette opération et jusqu'à ½ heure après le passage du véhicule.
- Fermez les fenêtres le temps de l'opération.
- Mettez à l'abri vos animaux.
- Ne laissez pas de linge sécher dehors.
- En raison du comportement « main-bouche » des enfants, rentrez leurs jouets.
- Rincez à l'eau le mobilier de jardin.
- Comme pour les traitements insecticides utilisés pour les cultures, et même si les doses sont moindres, ne consommez pas les fruits et légumes de votre jardin dans les 2 jours qui suivent le traitement et rincez-les à l'eau avant consommation.
- Si vous possédez des ruches, fermez-les ou déplacez-les.
- En cas d'apparition de sensation de brûlure, toux, vertige, maux de tête ou nausées, contactez votre médecin traitant.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
L'E.I.R.A.D. (04 79 54 21 58) ou le Centre Antipoison de Lyon (04 72 11 69 11)

INFORMATION A LA POPULATION TRAITEMENT CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus*, dit «moustique tigre» est responsable de la transmission de maladies comme le chikungunya, la dengue ou le Zika.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies dans votre département, l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de démoustication (EIRAD) est missionnée pour mettre en œuvre des mesures de désinsectisation collectives en cas de présence dans un même secteur de moustiques tigres et d'une personne revenant de voyage et atteinte d'une de ces maladies contractées pendant son séjour.

Ces opérations de traitement insecticide répondent à un enjeu fort de santé publique afin d'éviter toute transmission de la maladie à des personnes qui résident dans ce secteur.

L'EID Rhône-Alpes effectuera une opération de démoustication dans votre secteur

Vendredi 26 août 2022
entre 3 h 00 et 3 h 30 du matin

L'insecticide utilisé est autorisé par la réglementation
Aqua-K-Othrine – dose 0,5g/ha – brouillard froid

Quelques mesures de précautions à prendre

- Restez à l'intérieur des bâtiments ou de vos véhicules le temps de cette opération et jusqu'à ½ heure après le passage du véhicule.
- Fermez les fenêtres le temps de l'opération.
- Mettez à l'abri vos animaux.
- Ne laissez pas de linge sécher dehors.
- En raison du comportement « main-bouche » des enfants, rentrez leurs jouets.
- Rincez à l'eau le mobilier de jardin.
- Comme pour les traitements insecticides utilisés pour les cultures, et même si les doses sont moindres, ne consommez pas les fruits et légumes de votre jardin dans les 2 jours qui suivent le traitement et rincez-les à l'eau avant consommation.
- Si vous possédez des ruches, fermez-les ou déplacez-les.
- En cas d'apparition de sensation de brûlure, toux, vertige, maux de tête ou nausées, contactez votre médecin traitant.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
L'E.I.R.A.D. (04 79 54 21 58) ou le Centre Antipoison de Lyon (04 72 11 69 11)